

Département du <b>MORBIHAN</b> Arrondissement de <b>VANNES</b> Commune de <b>LOCQUELTAS</b>		<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023</b>
Nombre de Conseillers en exercice	19	<b>L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.</b>
Nombre de Conseillers présents	14	
Procuration(s)	4	
Date convocation : 7 septembre 2023		

**Présents** : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, PENVERN Anne-Laure, GODEC Sébastien, MAUPAY Clémence, PEDRONO Philippe, GRONNIER Jean-Louis, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, ROGUE Joël.

**Absents excusés (pouvoir à)** : DUBOIS Colette (LE ROCH Michel), DONARD Georges (SANCHEZ Patrick), NICLAS Marylène (HARNOIS Valérie), LENGRONNE Marcel (JACOB Claude).

**Absent non excusé** : ALLAIN Christophe.

**Secrétaire de séance** : MAUPAY Clémence.

**OBJET : TARIFS A LA MAISON DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**  
*(Délibération n°2023.09.60)*

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs à la Maison des Jeunes (MdJ) pour l'année scolaire 2023-2024 (du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024).

Préalable - l'inscription annuelle :

5 € pour un jeune domicilié à Locqueltas,

10 € pour un jeune domicilié à l'extérieur de la commune.

Facultatif - les activités payantes :

Le tarif est fixé selon le quotient familial (4 tranches de 0 à > 1200) et selon le niveau de l'activité.

Il existe également un tarif unique pour les jeunes domiciliés à l'extérieur de la commune :

	Tranche 1 0-650€	Tranche 2 651-900€	Tranche 3 901-1200€	Tranche 4 > 1200€	Extérieurs
Niveau 0 (ouverture libre...)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Niveau 1 (activité ½ journée manuelle, sortie...)	2.50 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €	5.00 €
Niveau 2 (activité journée manuelle, sortie...)	5.00 €	6.00 €	7.00 €	8.00 €	10.00 €
Niveau 3 (activité avec prestataire...)	8.50 € <i>(+0.5 €)</i>	10.00 € <i>(+0.5 €)</i>	11.50 € <i>(+0.5 €)</i>	13.50 € <i>(+0.5 €)</i>	16.50 € <i>(+0.5 €)</i>
Niveau 4 (activité avec transport...)	11.00 € <i>(+1 €)</i>	13.00 € <i>(+1 €)</i>	15.00 € <i>(+1 €)</i>	17.00 € <i>(+1 €)</i>	21.00 € <i>(+1 €)</i>
Niveau 5 (activité journée avec prestataire et transport...)	17.00 € <i>(+0.5 €)</i>	21.00 € <i>(+1 €)</i>	24.00 € <i>(+1 €)</i>	27.00 € <i>(+1 €)</i>	34.00 € <i>(+1 €)</i>

Selon son coût, une activité est évaluée sur une échelle de 0 à 5, appelée niveau.

Le calcul est le suivant : coût de l'activité + transport (charges de personnel non comprises).

Reste à charge pour les familles : 60%.

Tarif de référence « tranche 2 ».

Concernant les activités exceptionnelles hors cadre tarifaire (concert, parc, etc.), un calcul identique s'applique.

**VOTE :**

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**

**APPROUVE** les tarifs 2023/2024 de la Maison des Jeunes, comme indiqués ci-dessus.

**Le Maire de Locqueltas,  
Michel GUERNEVE.**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*